



# Concours national du meilleur exposé de mémoire de Master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » en 180 secondes



Organisé conjointement par le Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et le Réseau national des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation

---

**Édition 2016**

---

## RÈGLEMENT

### I. Présentation générale

#### 1. Qu'est-ce que c'est ?

Le concours du **meilleur exposé de mémoire de Master « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) en 180 secondes** permet aux **étudiants des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation** de présenter leur sujet de mémoire de Master MEEF à un jury pluricatégoriel.

Chaque participant doit produire en trois minutes, un exposé clair, concis et néanmoins convaincant de son mémoire de Master MEEF.

Une première sélection académique sera organisée dans chaque ESPE participante. Un jury pluricatégoriel composé de représentants des services académiques, de représentants de

l'ESPE organisatrice et de représentants des partenaires de l'ESPE sélectionnera le meilleur candidat.

Les meilleurs mémoires identifiés au sein de chaque ESPE, au prorata d'un pour 250, seront retenus pour figurer sur le site du Réseau national des ESPE.

Un lauréat proposé à l'issue de la sélection académique représentera son ESPE d'inscription administrative à la finale nationale qui se tiendra le 29 juin 2016.

Lors de cette finale siègera un jury composé de représentants des ESPE, de représentants du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, et de représentants des partenaires des ESPE.

## **2. Dates**

Un concours ou une sélection académique du meilleur exposé de mémoire de Master MEEF sera impérativement organisé avant le 15 juin 2016, soit avant la date de la finale nationale fixée au 29 juin 2016.

## **3. Logistique**

Le candidat lauréat du concours académique, qui représentera son ESPE de rattachement à la finale du concours, verra ses frais de transport totalement pris en charge par son ESPE.

# **II. Critères d'admissibilité, règlement de l'épreuve et critères d'évaluation**

## **1. Critères d'admissibilité des étudiants**

Pour prendre part au concours, les participants doivent satisfaire aux conditions d'admissibilité suivantes :

- **Etre inscrit en Master MEEF** dans une des 32 ESPE pendant l'année universitaire en cours, à savoir l'année 2015/2016 **en tant que fonctionnaire stagiaire.**
- Disposer de l'accord du directeur de mémoire à participer au concours.

## **2. Règlement du concours**

### **Départ :**

- Les participants ont 180 secondes pour présenter leur sujet de recherche de mémoire et expliquer comment la recherche est menée.
- Le chronomètre effectuera un décompte en partant de 180 secondes jusqu'à 0.
- Les mots d'introduction seront considérés comme compris dans le temps de communication.

### **Interruption :**

- En aucun cas le chronomètre ne pourra être remis à zéro (même si le participant a un « trou de mémoire », s'il s'aperçoit qu'il a fait une erreur ou s'il estime qu'il n'était pas prêt), sauf en cas de problème technique majeur, défini ci-après.
- Un problème technique majeur correspond, par exemple, à un micro qui ne fonctionne pas, une diapositive qui ne s'affiche pas, le chronomètre qui ne démarre pas, le signal sonore de départ qui ne retentit pas. Dans ce cas, le président du jury devra interrompre la compétition et le participant sera autorisé à recommencer sa prestation, une fois le problème technique réglé.
- Le participant ne sera pas autorisé à interrompre lui-même sa présentation.

**Fin :**

- Un signal sonore fort retentira quand les 180 secondes seront écoulées (aucune seconde de tolérance ne sera accordée). Dans le cas où le candidat dépasse les 180 secondes, il aura le choix : soit de continuer sa prestation et par là même de se disqualifier pour la compétition, soit de ne pas terminer sa présentation et donc d'être toujours admissible à la compétition ;
- La décision du jury est sans appel.

**Présentation orale :**

- La présentation orale doit se faire en français.
- Aucun accessoire, autre que des feuilles de notes, ne sera autorisé.
- Le participant a le droit d'interagir avec le public, en lui posant des questions s'il le souhaite.
- Selon le matériel disponible dans le lieu, le candidat pourra utiliser un micro main, qu'il pourra disposer sur un pied de micro s'il le désire.

**Support visuel :**

- Les étudiants peuvent accompagner leur présentation d'un visuel.
- Les étudiants n'ont droit qu'à une seule diapositive, pouvant inclure une vidéo, pour illustrer leurs propos. Celle-ci sera projetée sur écran, en arrière de la scène.
- La diapositive doit être en format Powerpoint (.ppt ou .ppxt) ou en format image (.jpeg ou .jpg, résolution conseillée, 300dpi et format 1920 x 1080 pixels), la vidéo sous forme MP4.
- Les participants devront d'assurer que les images et les vidéos utilisées sont libres de droit ou s'assurer d'avoir l'autorisation des auteurs pour l'utilisation dans le cadre de ce concours.

**3. Critères d'évaluation****a. Pertinence du sujet (9 points)**

- Pertinence scientifique et professionnelle du sujet.
- Inscription du sujet dans des thématiques fortes des enseignements du tronc commun, conformément à la demande mentionnée dans l'appel à candidatures. Sont concernés les quatre grands volets cités dans [l'arrêté du 27 août 2013](#) :
  - o Laïcité et éthique professionnelle.
  - o Gestes professionnels, liés aux situations d'apprentissage, dont la conduite de classe et la prévention des violences scolaires, la prise en compte de la diversité des publics et en particulier des élèves en situation de handicap.
  - o Connaissances liées aux parcours des élèves : approche par compétences, rythmes d'apprentissage et rythmes scolaires, spécificités des niveaux d'enseignement (dont celles de l'école maternelle), méthodes d'évaluation des élèves.
  - o Thématiques transversales, notamment la citoyenneté, l'éducation artistique et culturelle, l'éducation à l'environnement et au développement durable, l'éducation à la santé, les partenariats.

### **b. Talent d'orateur et implication (3 points)**

- Le participant a-t-il démontré des qualités d'orateur : voix claire et assurée, rythme, fluidité gestuelle, présence sur scène, interaction avec le public ?
- Passion, caractère humain, expérience partagée : ses succès, ses échecs, humour...
- Suscite-t-il la curiosité du jury ?
- A-t-il replacé le sujet dans un contexte actuel ?

### **c. Médiation du sujet (3 points)**

- Le participant a-t-il utilisé un langage accessible ?
- Les métaphores, titres et exemples utilisés par le participant sont-ils pertinents ?
- La diapositive apporte-t-elle une plus-value à la médiation du sujet ? (si utilisée)

### **d. Structuration de l'exposé (3 points)**

- Exposé clair de l'objet du mémoire et des recherches menées
- Les mises en contexte sont-elles originales ?
- L'enchaînement des idées participe-t-il à une meilleure compréhension du sujet ?
- Les différentes parties de l'exposé sont-elles équilibrées (introduction, développement, conclusion) ?

### **e. Coup de cœur (noté sur 2 points)**

Avez-vous noté un point particulièrement exceptionnel dans la présentation de l'exposé ?

## **4. Préparation et formation**

L'exposé du mémoire en 180 secondes est un exercice de concision qui nécessite une bonne préparation, tant au niveau du discours et de la prestation, qu'au niveau de la présentation du visuel.

Pour aider les étudiants à bien se préparer, les ESPE peuvent prévoir une séance qui sera également l'occasion de formuler toutes les questions relatives au règlement, aux contraintes techniques et aux critères d'évaluation.

## **5. Finale nationale**

### **a. Inscription à la finale nationale**

A l'issue du concours académique, chaque ESPE participante devra faire parvenir, avant le 15 juin 2016, au Réseau national des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation ([secretariat@espe.amue.fr](mailto:secretariat@espe.amue.fr)), les documents ci-dessous :

- Justificatif d'inscription du lauréat à l'ESPE, pendant l'année universitaire en cours (2015/2016).
- Coordonnées complètes du lauréat : nom, prénom, adresse courriel valide jusqu'en septembre 2016, adresse postale et numéro de téléphone.
- Coordonnées complètes du directeur de mémoire : nom, prénom, adresse courriel valide, adresse postale et numéro de téléphone.
- Titre du mémoire, fichier PDF du mémoire complet.

- Le support visuel qui sera utilisé lors de la finale (au format demandé et respectant les droits à l'image).
- Le logo de l'ESPE dans une résolution suffisamment bonne pour un affichage sur grand écran (.eps ou .psd).

#### **b. Captation vidéo**

La finale nationale du concours du meilleur exposé de mémoire de Master MEEF en 180 secondes sera filmée.

#### **6. Publication des mémoires sur le site du Réseau national des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation**

Les meilleurs mémoires identifiés au sein de chaque ESPE, au prorata d'un pour 250, seront publiés sur le site du Réseau national des ESPE. Chaque ESPE devra ainsi envoyer avant le 15 juin 2016 ([secretariat@espe.amue.fr](mailto:secretariat@espe.amue.fr)), pour chaque mémoire :

- Titre du mémoire.
- Fichier PDF du mémoire complet.

**Contact : [secretariat@espe.amue.fr](mailto:secretariat@espe.amue.fr)**

*Avec le soutien de nos partenaires*

